

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12/03/2024, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite le 13/03/2024 pour le lundi 18/03/2024 à 18 H en vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il délibère alors valablement sans condition de quorum*

**Sont présents :** CHATAIGNIER Agnès, COCAGNE Corinne, COSTE Renaud, DELALIEU Gilles, DOMERGUE Jean-Jacques, GARCIN-NORMAND Clément, MAHE Florent, SALMERON Laurent, SOULIER Marjorie, PAUT Régis après le point n° 4.

**Absente représentée :** COCAGNE Corinne procuration à DELALIEU Gilles.

**Absents excusés :** CUER Frédéric, NABONNE Philippe, PAUT Régis, SOULIER Marjorie.

**Absent :** DEVILLE Frédéric.

**Secrétaire de séance :** SALMERON Laurent.

### **Point n° 1 : Approbation du PV du conseil municipal du 27 février 2024**

Approuvé à l'unanimité.

### **Point n° 2 : Compte de gestion 2023**

Après s'être fait présenter le budget général de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Messieurs LONGUET Jean-Michel et MAKHLOUF Aïssa, comptables publics, ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leurs ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Considérant que le compte de gestion de Messieurs les comptables publics est régulier :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4)

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Messieurs LONGUET Jean-Michel et MAKHLOUF Aïssa, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Point n° 3 : Compte administratif 2023**

Monsieur DELALIEU Gilles, Maire, quitte la salle et cède la présidence à Madame CHATAIGNIER Agnès, Adjointe qui présente le compte administratif du budget général de l'exercice 2023 se résumant ainsi :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	419 219,04 €	794 866,58 €
Recettes	411 445,98 €	1 013 504,37 €
Résultat de l'exercice	- 7 773,06 €	+ 218 637,79 €
Résultat reporté 2022	- 148 824 ,08 €	+ 252 570,79 €
Affectation du résultat	xxxxxxxxxxxx	225 978,51 €
Résultat	- 156 597,14 €	+ 245 230,07 €
Restes à réaliser	84 015,30 €	
Dépenses		
Recettes	137 230,00 €	
Résultat de clôture	- 103 382,44 €	+ 245 230,07 €
Résultat global de clôture		+ 141 847,63 €

Hors de la présence de M. DELALIEU Gilles, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, approuve ce dernier à l'unanimité.

#### Point n° 4 : Affectation du résultat 2023

Après avoir entendu le compte administratif du budget 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A L'INVEST. 2023	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	- 148 824.08	XXXXXX XXXXXX XXXXXX	-7 773.06	Recettes 137 230 Dépenses 84 015.30	- 103 382.44
FONCT	+ 252 570.79	225 978.51	+218 637.79	xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxx	245 230.07

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	+ 245 230,07 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	103 382.44 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	141 847.63 €
Total affecté au C/1068	103 382.44 €

#### Point n° 5 : Questions diverses

- Ordures ménagères communales : afin de rationaliser le coût de la redevance incitative pour la commune, poubelles tris sélectifs, papiers et ordures ménagères vont être installées au groupe scolaire et il sera demandé aux enseignants de veiller à ce que le tri soit fait correctement.
- Le panneau d'informations situé dans le parc St Nabor ne fonctionnant plus va être désinstallé.
- Compte rendu de la réunion avec l'Unité Territoriale du Département pour l'aménagement CD980/CD23
- Information est donnée au conseil municipal des incivilités commises au carrefour de La Vérune. La brigade de gendarmerie a dû intervenir suite aux nuisances sonores et incivilités.
- Les travaux du pump track sont en cours d'achèvement. Les employés techniques vont intervenir pour l'ensemble des finitions ;
- Suite au dernier conseil d'école, une liste des travaux à effectuer au groupe scolaire a été faite.
- Une réunion pour la présentation de l'installation d'une box médicale sur la commune est programmée mercredi 20 mars.
- Certains parents nous ont interpellé sur le fait que les enfants se plaignaient d'avoir des rations trop faibles certains jours à la cantine.
- Présentation de la prestation Doris Nettoyage pour l'éventuel remplacement de Mme DICTOR suite à son départ à la retraite.

**Séance levée à 19H15**

**Le Secrétaire de séance, L. SALMERON**

**Le Maire, G. DELALIEU**